REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID: 087-218702504-20240212-202403-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-03

Séance du 12 février 2024

Date de convocation :

02 février 2023

Nombre de membres : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents:

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. CORREIA, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, M. GODMÉ. MME GODMÉ

Excusés:

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Lyliane CHANTEGROS MME Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Agnès LASCAUX Sylvie LEOBARDY donne pouvoir à Bernard LAGRANDANNE Sandrine VAL

Secrétaire de séance

Bernard LAGRANDANNE

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

Après avoir entendu le compte administratif 2023

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

AFFECTATION DES RESULTATS

POUR MEMOIRE Excédent de fonctionnement antérieur reporté Excédent d'investissement antérieur reporté	397 945.46 266 184.46
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023 Solde d'exécution de l'exercice Solde d'exécution cumulé ligne 001	-141 494.63 124 689.83
RESTE A REALISER AU 31/12/2023 Dépenses d'investissement Recettes d'investissement SOLDE	549 111.54 172 802.58 -376 308.96
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023 Rappel du solde d'exécution cumulé Rappel du solde des restes à réaliser BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	124 689.83 -376 308.96 251 619.13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER Résultat de l'exercice Résultat antérieur Total à affecter	58 088.38 397 945.46 456 033.84

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024 Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-03

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation Comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section	251 619.13
d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2024)	
2) Affectation complémentaire en « réserve » crédit du compte	0.00
1068 sur B.P.2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	251 619.13
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P.	204 414.71
2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	
TOTAL	456 033.84

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Maire, Michel REBEYROL

